

POLYNESIE FRANCAISE
VILLE DE MAHINA
ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
02.07.2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet, le conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni dans la salle de conseil de la mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de monsieur le Maire, Damas TEUIRA.

DATE D'AFFICHAGE
02.07.2019

DATE DE SEANCE
08.07.2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	20
Procurations	01
Votants	21
Abstention	0
Suffrages exprimés	21
POUR	21
CONTRE	00

NOM & PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
M. Damas TEUIRA	X		
M. Frédéric FRITCH	X		
Mme Tenuhiarii FAUA	X		
M. Bran QUINQUIS	X		
Mme Marie-Pauline COJAN	X		
M. Léonce YEE ON	X		
Mme Vaïora OOPA	X		
M. Jacki VERO	X		
Mme Célestine WONG	X		
Mme Chantal KWONG	X		
Mme Marie PAOFAI		X	
M. Yves IZAL		X	
Mme Chestine IRITI	X		
M. Samuel HEUEA	X		
M. Tariu TEHEI	X		
M. Edgar FRITCH			
M. Benjamin COLOMBANI	X		
Mme Lory PAOFAI		X	Damas TEUIRA
Mme Lorna OPUTU		X	
M. Jimmy TEAUROA		X	
Mme Vanessa TEMATARU		X	
Mme Orama GOODING	X		
Mme Gloria TEIPOARII		X	
M. Warren AFO	X		
Mme Lucie LUCAS	X		
M. Patrick LÉBOUCHER		X	
Mme Marcelle CALMEL		X	
Mme Sandy CHANGUY	X		
M. Joe MATITAI	X		
M. Hervé TAPUTUARAI		X	
M. James BOURINEAU		X	
Mme Tehotu MAPOTOEKE		X	
M. Georges TAIMANA	X		

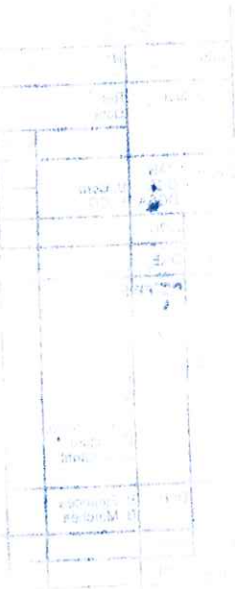
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : 13

Monsieur Léonce YEE ON, 5ème Adjoint au Maire a été élu secrétaire.

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
24 JUL. 2019
N° / IDV

Approuvant la convention n° 02680/MED/DAF du 24 avril 2019 portant mise à disposition de données cadastrales numérisées au profit de la Commune de Mahina.



- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T ;
- Vu le courrier du Ministre des affaires foncières n° 6960/MPF/DAF du 09 mai 2017 transmettant la convention relative aux conditions d'utilisation de l'application informatique OTIA et du code d'accès confidentiel permettant d'utiliser l'application informatique OTIA ;
- Vu la convention n° 02691/MPF du 25 avril 2017 relative aux conditions d'utilisation de l'application informatique OTIA par la Commune de Mahina ;
- Vu la convention n° 02680/MED/DAF du 24 avril 2019 portant mise à disposition de données cadastrales numérisées au profit de la Commune de Mahina ;

EN SA SÉANCE DU 08 JUILLET 2019

- ADOPTE -

Article 1 : Le conseil municipal de la commune de Mahina approuve et autorise le Maire à signer la convention n° 02680/MED/DAF du 24 avril 2019 portant mise à disposition de données cadastrales numérisées, ainsi que tout avenant y relatif.

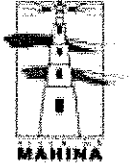
Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. La juridiction administrative peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après envoi à la subdivision administrative

Le23.07.2019..... et affichage le23.07.2019.....

Le Maire,

Damas TEUIRA



Rapport de présentation

Relatif à un projet délibération approuvant la convention n° 02680/MED/DAF du 24 avril 2019 portant mise à disposition de données cadastrales numérisées au profit de la Commune de Mahina.

Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le Ministre des affaires foncières m'a adressé la convention n° 02680/MED/DAF du 24 avril 2019 portant mise à disposition de données cadastrales numérisées au profit de la Commune de Mahina.

Cette convention permet à la Commune de consulter et utiliser les données cadastrales numériques sur Mahina, dans le cadre des projets communaux tels que l'aménagement du CRSD, le PRU, les schémas directeurs des eaux, le projet d'adressage, le PCS, Le PGA, etc...

Il s'agit de documents importants pour la constitution de dossiers de permis de construire ou pour les affaires de terre.

Le service sera effectif après la signature de la convention par Tavana et après formation des agents du bureau de l'urbanisme communal.

Aussi, j'ai l'honneur de proposer aux membres du Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la dite convention
- **et d'autoriser** le Maire à la signer.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Maire,

Damas TEUIRA

